



Ordre
des Sages-Femmes
du Québec



Rapport annuel
2014-2015



Montréal, septembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Madame Stéphanie Vallée

Montréal, septembre 2015

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Madame Stéphanie Vallée

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente
Marie-Eve St-Laurent, SF

Montréal, septembre 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sentiments distingués.

La présidente
Marie-Eve St-Laurent, SF

Table des matières

MISSION	6
VISION	6
VALEURS	6
PHILOSOPHIE	7
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	8
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	11
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
PERMANENCE	13
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	17
COMITÉS STATUTAIRES	19
CONSEIL DE DISCIPLINE	20
BUREAU DE LA SYNDIQUE	21
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	22
COMITÉ DE RÉVISION	24
COMITÉ D'ADMISSION	25
COMITÉ DE LA FORMATION	29



AUTRES COMITÉS	30
COMITÉ DES FINANCES	31
COMITÉ DE GOUVERNANCE	33
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	34
COMITÉ STATISTIQUE	36
SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE	37
COMITÉ D'ÉTUDE ET D'ENQUÊTE SUR LES MORTALITÉS ET MORBIDITÉS PÉRINATALES (CÉEMMP)	38
COMITÉ DES LIGNES DIRECTRICES	39
COMITÉ DES MÉDICAMENTS, EXAMENS ET ANALYSES	40
VÉRIFICATION COMPTABLE	43

Mission

- ▶ Assurer la protection du public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession ;
- ▶ Favoriser le développement de la profession de sage-femme au Québec ;
- ▶ Favoriser l'accessibilité des services de sages-femmes partout au Québec, et ce, dans le respect du libre choix du lieu de naissance ;
- ▶ Promouvoir le caractère naturel de la période périnatale auprès du grand public et des acteurs clés.

Vision

Être l'organisme de référence auprès des membres, des professionnelles de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de services périnataux de première ligne de qualité, en favorisant le caractère naturel de la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Valeurs

Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

Le respect : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

La responsabilité et l'imputabilité : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du *Code des professions*, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

L'intégrité : Par le code déontologique, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

L'équité : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.

Philosophie

La pratique des sages-femmes est fondée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

Les sages-femmes respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

Les sages-femmes respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

Les sages-femmes considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

Les sages-femmes considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

Les sages-femmes encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.



Rapport de la présidente

L'Ordre des sages-femmes du Québec fête, cette année, ses 15 ans d'existence. Que de travail accompli en 15 ans! En fait, nous devrions dire 20 ans, car les projets-pilotes pour la pratique sage-femme établissant des maisons de naissance ont 20 ans cette année. En si peu de temps dans une perspective historique, une demande qui pouvait paraître marginale, celle d'accoucher naturellement dans le lieu de son choix, est devenue une possibilité pour un grand nombre de femmes et de familles. Même si les services des sages-femmes ne sont pas offerts dans toutes les régions, de plus en plus de bébés naissent dans le confort de leur foyer, en maison de naissance ou à l'hôpital dans les mains des sages-femmes.

Quels défis immenses ont relevés les sages-femmes! Malgré le faible nombre de membres à nos débuts, 66 membres en 1999, nous avons fait vivre un ordre professionnel et aussi un programme universitaire. Nous avons à ce jour près de 20 000 enfants nés sous nos soins, avec un nombre encore plus grand de familles ayant pu bénéficier de la présence d'une sage-femme dans leur suivi. Nous comptons maintenant 194 membres des plus engagées auprès de la population.

Nous croyons que les services des sages-femmes, très près de la demande des femmes, sont un modèle de soins préventifs et modernes parce qu'ils permettent la participation des femmes dans la prestation de soins et dans la prise de décisions qui les concernent, et qu'ils offrent des soins familiaux et de proximité. Les impacts positifs d'un suivi professionnel attentif sur la santé des femmes et des nouveau-nés sont nombreux et les bénéfices se font sentir longtemps dans la vie des familles.

Cependant, pour la première fois depuis quinze ans, nous craignons que la place des sages-femmes dans le réseau de la santé soit menacée. Lors de l'annonce du projet de loi 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, nous avons constaté que le conseil professionnel des sages-femmes est le seul conseil professionnel sans représentation au sein des conseils d'administration des nouveaux établissements. Nous avons eu à fournir des efforts immenses

pour nous faire entendre auprès des décideurs. Nous n'avons même pas eu la possibilité d'être reçues en commission parlementaire. Nous craignons ce que cela pourrait signifier pour la suite. Serons-nous au moins entendues dans les décisions qui nous concernent? Nous suivrons de près les développements sur le terrain lors de l'application de cette nouvelle loi.

Parallèlement à ce qui peut sembler inquiétant pour l'organisation des services, la profession a eu des gains importants. Premièrement, l'avancement des travaux sur un cadre de référence provincial pour le développement de la pratique des sages-femmes. Ce document, essentiel pour l'amorce de nouveau projet et la gestion des équipes existantes, sera publié au cours de l'automne.

Deuxièmement, l'engagement renouvelé du MSSS à soutenir financièrement l'Ordre. Le nombre de membres progresse plus lentement que prévu, notamment à cause du développement lent des lieux de pratique, ce qui ne nous permet pas d'atteindre l'autonomie financière dans l'année à venir. Nous remercions de tout cœur les décideurs qui ont su comprendre tout le sérieux et les efforts que l'Ordre met à assurer tous ses devoirs avec le peu de moyens que nous avons. Le soutien financier nous permettra d'envisager l'avenir plus sereinement, d'être plus stables et de bâtir des stratégies à plus long terme pour notre organisation.

Nous devons aussi souligner le succès du programme d'appoint qui permet aux sages-femmes venant de l'étranger d'intégrer notre profession. Cette année, nous avons réussi, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à rendre possible beaucoup plus rapidement l'accès au permis de neuf sages-femmes venant principalement de France.

Après 15 ans, des travaux de modernisation s'imposaient! Notre nouvelle planification stratégique triennale comprend plusieurs activités pour mettre à jour nos façons de faire. Nos trois objectifs principaux sont de consolider et de bonifier nos pratiques en matière de protection du public, d'optimiser le fonctionnement de l'Ordre au niveau des finances et de la gouvernance et promouvoir et faire connaître l'Ordre.

Dans cette première année de cette ambitieuse planification, nous avons engagé la réforme de l'inspection régulière. Nous avons repensé et mis à jour la manière de réaliser les inspections. Un travail important de documentation a été fait afin d'y arriver. Pour cela, nous avons embauché une sage-femme qui a analysé la question et qui a développé de nouveaux outils que nous présenterons aux membres l'an prochain.

Nous avons aussi mis en place une nouvelle norme de développement professionnel, publiée l'an dernier, mais en vigueur à partir de cette année, et réalisé un guide d'application de cette norme à l'intention des membres. La réponse des membres est enthousiaste. Les sages-femmes ont de très bonnes habitudes en ce qui concerne la formation continue et participaient déjà avant l'application de cette norme à de nombreuses activités de formation.

En ce qui a trait à la réglementation, il y a un travail important à faire pour modifier la liste de médicaments qu'une sage-femme peut prescrire. Cela va de pair avec des modifications de la liste des examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire. Ce dossier nous permet de travailler de concert avec le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens qui nous offrent un soutien des plus appréciables. Nous devrions être en mesure de présenter notre nouvelle liste à l'Office des professions au cours de l'année 2015.

Le comité des médicaments a aussi produit un document de soutien à l'intention de sages-femmes qui suivent des femmes prenant des antidépresseurs. Nous avons cru important d'offrir un éclairage sur cette question, car les membres nous rapportaient que le nombre de femmes prenant ce type de médicament augmente et qu'il y avait de grandes disparités cliniques dans leur suivi.

Nous avons aussi réalisé un dépliant que nous remettons aux clientes des sages-femmes durant le suivi et il les informe des recours qu'elles ont si elles ne sont pas satisfaites des services de leur sage-femme. Une affiche, portant un message similaire, a aussi été conçue et remise à toutes les maisons de naissance et services de sages-femmes. ►

Beaucoup d'efforts ont aussi été mis pour systématiser la collecte statistique sur la profession de sage-femme. Devant la difficulté d'obtenir des données minimales auprès des équipes (nombre de suivis, d'accouchement, différents indices périnataux), l'Ordre a embauché une responsable contractuelle de la collecte des données annuelles de 2012 à 2014. Aussi, nous avons mis sur pied, avec le Regroupement des sages-femmes du Québec, un groupe de travail et de réflexion sur la question des statistiques, car plusieurs sphères d'activité demandent des collectes statistiques. Cette collecte surcharge les sages-femmes cliniciennes qui participent de manière mitigée aux différentes collectes. Le groupe espère arriver à un moyen facile et uniformisé de colliger les statistiques utiles.

Ayant toujours comme objectif d'améliorer notre gouvernance, nous avons mis en place un code d'éthique et de conduite des membres de comités, une politique de fonctionnement des comités et une politique sur les rôles et responsabilités individuelles des membres des comités. Ces documents permettent de faire une évaluation structurée des comités et de leur fonctionnement.

Ceci résume les activités les plus importantes de l'Ordre, mais une foule d'autres travaux et objectifs ont été réalisés, sans compter les obligations quotidiennes et les participations à différentes consultations et divers comités du monde professionnel et de la santé.

Nous ne serions pas arrivées à faire autant avec si peu si ce n'était du dévouement et de la participation remarquable des membres de nos comités. J'en profite pour remercier les administratrices qui ont à cœur la saine gestion de notre ordre et ont un regard éclairé sur nos contraintes. Je remercie particulièrement la permanence qui ne ménage pas son temps et ses efforts afin de soutenir notre réussite.



Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente

Mot de la directrice générale

L'année 2014-2015 fut pour l'Ordre des sages-femmes du Québec occupée par des dossiers de grande importance pour le développement de l'Ordre, mais également pour sa sécurité financière.

C'est ainsi que plusieurs dossiers et projets ont mobilisé la permanence, le conseil d'administration et les différents comités. Ce fut également une année de consolidation des acquis et des travaux qui nous ont occupés pendant les deux dernières années.

Ressources humaines

Lors des dernières années, nous avons entrepris une restructuration de certains postes en interne. Il s'agissait pour nous de mieux tirer profit de nos ressources et de planifier les changements. Cette année, nous avons effectué une révision des tâches de toutes les personnes de la permanence, avec le soutien de conseillères en ressources humaines. Des recommandations ont été faites à la suite de ce travail et des rencontres qui ont eu lieu avec les personnes concernées. Il y aura donc possiblement l'embauche d'une personne supplémentaire au bureau de l'Ordre pour l'année 2015-2016 et de nouveaux contrats de travail verront le jour. Cette restructuration était nécessaire, mais répondait également aux demandes formulées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui subventionne 50 % de notre budget.

Finances et administration

Nous avons atteint nos objectifs financiers et nous réalisons que le travail effectué les années précédentes, c'est-à-dire la refonte de la charte comptable, la révision des fournisseurs

de service et la révision de certains salaires, ont porté des fruits. Nous sommes donc fières de ces procédures et politiques comptables améliorées qui peuvent nous assurer un rendement très optimal et nous sommes fières de nous être entourées de collaborateurs efficaces.

L'OSFQ reste cependant extrêmement dépendant des subventions du MSSS, et cela tout aussi longtemps que nous ne pourrons pas atteindre l'autonomie financière. Cet aspect est important, car nous devons constamment rappeler au MSSS les promesses du passé et la situation actuelle du développement des maisons de naissance, qui est directement lié à l'augmentation des membres inscrites au Tableau de l'ordre. Nous vivons dans la crainte d'une réduction de subvention, qui se traduirait par l'augmentation de la cotisation de nos membres, qui est déjà une des plus élevées du système professionnel.

Il a donc été primordial cette année de fournir au MSSS un plan d'action clair visant, comme dernier objectif, l'autonomie totale de l'ordre. Ce plan devait tenir également compte de l'importance d'un ordre professionnel pour les sages-femmes, mais également du manque de développement, ce qui est lié directement à la planification du MSSS.

Nous avons trouvé au MSSS des personnes compréhensives et au courant du dossier des sages-femmes. Nous les considérons donc aujourd'hui comme des alliées pour notre développement et très favorables à la nécessité d'un encadrement visant la protection du public pour les sages-femmes. Non seulement nous avons obtenu une promesse de subvention, mais avons également compris que les sages-femmes font réellement partie des plans du ministère et que c'est une profession de plus en plus respectée. ►

Comités

Il serait impossible de résumer tout l'énorme travail qui se fait au sein des comités de l'Ordre. Il faut cependant ne pas passer outre les travaux qui ont occupé le comité de gouvernance avec les ressources humaines. Il y eut également des comités très actifs, comme le CIP avec la refonte de la procédure de l'inspection régulière, mais aussi le comité des médicaments et analyses qui a entrepris son travail sur la nouvelle liste des médicaments. Le comité des médicaments a aussi travaillé sur un dossier très important concernant les soins des sages-femmes auprès des femmes prenant des antidépresseurs, un dossier très actuel dans les maisons de naissance. De plus, le comité d'étude, enquête, mortalité et morbidité périnatales (CÉEMMP) a entamé son bilan pour la période 2008-2012; ce bilan sera disponible à l'automne 2015. Nous avons aussi voulu mieux documenter la profession en récoltant des statistiques dans les maisons de naissance. Pour ce faire, nous avons ainsi réactivé le comité des statistiques qui cherche les meilleures façons possible pour colliger l'information. Tout le résultat de ce travail devrait être disponible dès l'automne 2015.

Tournée de la présidente

Encore une fois cette année, j'ai eu la chance de participer à la tournée de la présidente et de recueillir les impressions et les préoccupations des sages-femmes sur le terrain. J'ai pu constater que les sages-femmes se mobilisent de manière exceptionnelle, non seulement au sein de leur Ordre, mais également sur des questions politiques d'actualité qui les touchent elles ou leur clientèle. Le milieu des sages-femmes sera donc toujours stimulant, professionnel et humain!

Remerciements

Nous avons énormément travaillé cette année; puisque nous sommes une si petite équipe, nous devons être multidisciplinaires et polyvalentes. C'est une réalité de tous les jours et nous sommes toutes conscientes des efforts et du travail à fournir afin de développer notre Ordre. Dans un premier temps, il est tout à fait normal de remercier ces personnes qui font le quotidien de l'Ordre, c'est-à-dire la permanence: adjointe administrative, chargée d'affaires professionnelles et présidente. Je remercie également notre conseil d'administration composé de femmes engagées et dynamiques qui tiennent à l'Ordre et qui veulent mettre des mécanismes en place pour que nous soyons efficaces et visibles.



Lorena Garrido
Directrice générale

Membres du conseil d'administration

Marie-Eve St-Laurent, SF	Présidente, depuis le 30 mai 2011, élue parmi les administratrices
Céline Lemay, SF	Vice-présidente, depuis le 30 mai 2011
Dasha Ortmann, SF	Administratrice, réélue le 28 mai 2013 Secrétaire, depuis mai 2009
Céline Dufour, SF	Administratrice, depuis mai 2011
Marie-Paule Lanthier, SF	Administratrice, depuis mai 2009, réélue le 28 mai 2013
Julie Pelletier, SF	Administratrice, depuis janvier 2010, réélue le 28 mai 2013
Julie Coulombe-Godbout	Représentante du public nommée par l'OPQ, renommée en juin 2013
Monic Lessard	Représentante du public nommée par l'OPQ, depuis août 2011

Permanence

Lorena Garrido	Directrice générale
Peggy Bedon, SF	Chargée d'affaires professionnelles
Ginette Gauthier	Adjointe administrative

Rapport d'activités du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2014-2015, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du Code des professions (L.R.Q., c.C 26) et de la Loi sur les sages-femmes (L.R.Q., c.S 0.1), ainsi que des règlements qui en découlent, le Conseil d'administration a tenu au cours de son 16e mandat 12 réunions, dont 8 séances régulières et 4 réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle pour l'exercice 2014-2015 aura lieu le 23 septembre 2015. Plusieurs résolutions y seront présentées, dont voici les principales.

Résolutions administratives

Le Conseil d'administration a adopté :

- L'horaire de la journée, le contenu des ateliers et l'ordre du jour proposé pour l'AGA de l'OSFQ 2013-2014 du 24 septembre 2014 ;
- Le rapport annuel 2013-2014 ;
- L'implantation d'une assurance collective pour la permanence ;
- La nomination de Mme Sinclair Lindsay-Harris en tant que lauréate du prix Mérite du CIQ ;
- Le document de planification stratégique 2014-2017 actualisé ;
- Les politiques et procédures proposées par le comité de gouvernance ;
- Le document de soutien aux sages-femmes qui travaillent avec des femmes sous antidépresseurs ;
- Les documents suivants : organigramme de l'ordre ; politique sur le fonctionnement des comités ; politique sur les rôles et les responsabilités individuelles des membres des comités ; formulaire d'évaluation des membres des comités ; code d'éthique et de conduite des membres des comités ; politique de formation des administratrices et de la directrice générale ; politique de diffusion de l'information ; guide de mise en application de la norme professionnelle ; document sur les antidépresseurs ;
- De confier au comité de gouvernance le mandat de redéfinir les tâches de la présidente et de la directrice générale de l'Ordre ;
- De fixer la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 23 septembre 2015 ;
- Le calendrier et procédure d'élections ;
- La nomination des scrutatrices pour les élections ;
- Une nouvelle procédure d'évaluation de la directrice générale pour l'exercice 2015-2016 ;
- D'embaucher une personne qui soutiendra la rédaction du bilan du comité d'étude, enquête, mortalité et morbidité périnatales ;
- D'embaucher une personne pour compiler des données recueillies dans les maisons de naissance et qui travaillera avec le comité des statistiques ;
- De conclure une entente de service avec l'Ordre des administrateurs agréés sur des formations pour nos administratrices et membres de la permanence ;
- Le calendrier et procédure d'élection ;
- De nommer mesdames Sinclair Lindsay-Harris, Charlotte Landry, Marie-Josée Lewis et Selvi Annoussamy, scrutatrices pour les élections 2015.

Admission et retour à la pratique

Le Conseil d'administration a :

- Accordé des permis de pratique régulier à 19 finissantes du baccalauréat en pratique sage-femme de l'UQTR ;
- Accordé des permis de pratique régulier à 8 finissantes ayant obtenu une équivalence de diplôme par le biais du microprogramme ou du certificat en pratique sage-femme de l'UQTR ;
- Accordé un permis restrictif à une sage-femme ayant obtenu une équivalence de diplôme en vertu de l'ARM niveau 1 ;
- Accordé un permis de pratique en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de sage-femme hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OSFQ ;
- Imposé 1 stage de retour à la pratique ;
- Procédé à la radiation d'une membre pour faute de paiement.

Résolutions financières

Le Conseil d'administration a :

- Adopté les déboursés et les dépenses en salaires tout au long de l'année ;
- Formé un comité responsable de l'évaluation et de la rémunération de la présidente et de la directrice générale ;
- Adopté les augmentations salariales proposées par le comité des finances ;
- Adopté les états financiers de l'exercice 2013-2014 proposés par la firme Beaudoin, Monahan, Bonenfant et associés inc. ;
- Recommandé à l'AGA la firme Beaudoin, Monahan, Bonenfant et associés inc., comme auditeur externe pour l'exercice financier 2014-2015 ;
- Accepté l'augmentation des honoraires de la syndique ;
- Adopté un horaire de travail variant entre 35 h et 40 h par semaine pour l'adjointe administrative ;
- Autorisé l'embauche et les honoraires d'une consultante pour le CEEMMP et pour les statistiques ;
- Autorisé les dirigeants de l'OSFQ à autoriser les dépenses avec le budget préliminaire 2015-2016, jusqu'à l'adoption du budget final. ►

Comités

Le Conseil d'administration a nommé mesdames :

- Isabelle Gascon, membre du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de deux ans ;
- Marie-Andrée Morisset, membre ad hoc au comité d'inspection professionnelle ;
- Marika Paré, Sinclair Lindsay-Harris, Parvin Makhzani et Andréanne Boucher, inspectrices ;
- Sandra Demontigny, membre du comité médicaments et analyses, pour un mandat de deux ans ;
- Tobi-Lynn Bayarova, Christine St-Onge et Marie-Eve St-Laurent, membres du comité de révision par les pairs ;
- Raymonde Gagnon, membre du comité de révision, pour une période de deux ans, sous réserve de son acceptation ;
- Sinclair Lindsay-Harris et Julie Pelletier, représentantes au comité de l'examen national (CMRE), pour un mandat de deux ans ;
- Charlotte Landry et Guylaine Dubé, membres du comité des statistiques, pour un mandat de deux ans ;
- Marina Chaine, membre ad hoc du comité des statistiques jusqu'à la fin du mandat défini dans son contrat ;
- Marie-Claude Masson et Rocio Del Carmen Vargas-Abrego, membres du comité des médicaments ;
- Isabelle Gascon, membre ad hoc du CÉEMMP, jusqu'au 1^{er} mars 2015 ;
- Marika Paré, Karine Vallée-Pouliot et Isabelle Brabant, représentantes de l'Ordre pour la validation et correction de l'examen canadien en français ;
- Karine Vallée-Pouliot, consultante pour la liste des médicaments.

Rapport de la secrétaire du Conseil d'administration

Renseignements généraux

Nombre de membres actives inscrites au Tableau au 31 mars 2015	191
Y compris les membres retraitées	194
Permis restrictif(s) temporaire(s)	1
Autorisations spéciales délivrées selon l'article 33 du <i>Code des professions</i>	5
Nouvelles diplômées	19
Permis sur permis	1
Diplômées hors Québec	9
Radiations pour non paiement de la cotisation	1
Nombre de membres selon le sexe	194 femmes

Cotisations pour l'exercice 2014-2015

La cotisation régulière pour l'exercice 2014-2015 est de 1605 \$. À cela s'ajoute la cotisation obligatoire pour le financement de l'Office des professions du Québec (OPQ), la TPS et la TVQ.

La cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR a été fixée à 70 % du montant de la cotisation régulière pour les deux premières années d'inscription au Tableau, soit de 1 123,50 \$ avant les taxes et la cotisation obligatoire à l'OPQ. La cotisation des retraitées a été fixée à 255 \$, avant les taxes et la cotisation obligatoire à l'OPQ.

Des modalités de cotisation sont appliquées pour les membres en congé de maternité et pour les sages-femmes possédant un contrat à durée indéterminée.

Le versement de la cotisation est fixé au début de chaque exercice financier, soit le 1^{er} avril. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en un, deux, trois ou quatre versements à date fixe, soit les 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} août et 1^{er} octobre. ►

Répartition des membres par région administrative pour l'exercice 2014-2015

01:	Bas Saint-Laurent	6
02:	Saguenay – Lac-Saint-Jean	6
03:	Capitale nationale	16
04:	Mauricie	8
05:	Estrie	14
06:	Montréal	47
07:	Outaouais	10
08:	Abitibi-Témiscamingue	0
09:	Côte-Nord	0
10:	Nord-du-Québec	20
11:	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0
12:	Chaudière – Appalaches	15
13:	Laval	0
14:	Lanaudière	10
15:	Laurentides	13
16:	Montérégie	16
17:	Centre du Québec	13
99:	Hors du Québec	0

Nombre total de membres au cours de l'exercice: 194

Dasha Andreïa Ortmann, SF
Secrétaire du Conseil d'administration



COMITÉS STATUTAIRES

Conseil de discipline

MANDAT

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre une membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les sages-femmes du Québec* ou des règlements adoptés conformément au code ou à la loi.

MEMBRES

M^e Réjean Blais, avocat, président
Tobi-Lynn Bayarova, SF
Katie Drolet, SF
Françoise Dufresne, SF
Josée Lafrance, SF
Marie-André Martineau, SF
Me Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte.

Le traitement d'un dossier, dont le Conseil de discipline a été saisi au cours de l'exercice 2012-2013, a nécessité quatre journées d'audition. L'audition de ce dossier doit se poursuivre au mois d'avril 2015.

Me Sylvie Lavallée, avocate
Secrétaire du conseil de discipline



Bureau de la syndique

MANDAT

Après avoir reçu une information selon laquelle une professionnelle a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les sages-femmes* et ses règlements, la syndique fait enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le Conseil de discipline, conformément à l'article 128 du *Code des professions*. Par règlement, elle procède à la conciliation ou à l'arbitrage des comptes.

L'intervention est axée le plus possible sur la prévention afin d'aider les sages-femmes à pratiquer selon les plus hauts standards, conformément aux orientations de l'Office des professions du Québec.

MEMBRES

Anne Goubayon, SF, MA, syndique

ACTIVITÉS

Le bureau de la syndique a répondu à plusieurs appels téléphoniques, messages et lettres de la part de divers professionnels et du public. Plusieurs demandes ont pu être réglées sans avoir recours au processus d'enquête.

Cinq plaintes ont été reçues et trois enquêtes ont été amorcées. Huit enquêtes étaient en cours durant l'année ; deux ne sont pas encore terminées. Plusieurs recommandations ont été émises et deux demandes d'enquête particulière ont été adressées au comité d'inspection professionnelle.

Dossiers d'enquête ouverts durant la période	3
Total des membres visées par ces dossiers	3
Dossiers en cours durant l'année	8
Nombre de sages-femmes visées	10
Dossiers réglés par la conciliation de la syndique	2
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	1 + 1 de la période précédente
Nombre de décisions	3
Décision des syndics de porter plainte	0
Décisions des syndics de ne pas porter plainte	3
Recommandations faites et notes aux dossiers professionnels des sages-femmes	

Anne Goubayon, SF, MA, syndique

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

En vertu de l'article 112 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres essentiellement par deux moyens : soit par une vérification dans le cadre du programme de surveillance générale ou par une inspection particulière sur la compétence professionnelle. Il procède notamment à la vérification des dossiers, du matériel, des médicaments, des registres et du lieu de pratique.

Parmi les responsabilités du CIP, on retrouve celles de faire des recommandations au Conseil d'administration afin qu'une membre complète un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois ; ou de suggérer d'autres outils pour corriger les lacunes observées dans la pratique de la profession.

Le CIP est composé de quatre membres possédant au moins cinq années d'expérience et qui sont nommées par le Conseil d'administration, conformément aux critères établis dans le Règlement du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre.

MEMBRES

Saïda Hamzaoui, SF
Geneviève Bélanger, SF
Isabelle Gascon, SF
Marie-Andrée Morisset, SF
Maëcha Nault, SF

INSPECTRICES

Andréanne Boucher, SF
Sinclair Lindsay-Harris, SF
Parvin Makhzani, SF
Marika Paré, SF
Mejda Shaiek, SF

ACTIVITÉS

Pour l'exercice tenu entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le CIP s'est rencontré trois fois au siège social de l'OSFQ. Six téléconférences ont eu lieu, ainsi que huit rencontres de travail et plusieurs échanges de courriels.

- Programme de surveillance générale

Durant cette période, le CIP a procédé à l'inspection professionnelle régulière de 10 sages-femmes, soit 5,5% des membres. Des recommandations ont été adressées aux sages-femmes concernées au regard des règlements suivants : Règlement sur la tenue de dossier et le cabinet de consultation d'une sage-femme (L.R.Q., c. S-0.1, r.9) et le Règlement sur les normes de pratique et les conditions d'exercice lors d'accouchement à domicile (L.R.Q. S-0.1, r.14).

Les critères pour déterminer les inspections régulières sont les suivants :

- ▶ Minimum de deux ans d'expérience professionnelle ;
- ▶ Inspection précédente datant de plus de cinq ans ;
- ▶ Réinscription au Tableau des membres après plus de trois ans (de 9 mois à 12 mois après son retour) ;
- ▶ Inspection de suivi à la suite d'une inspection régulière ou une inspection particulière sur la compétence ;

- Inspection particulière sur la compétence

Le CIP a procédé à deux inspections particulières pour la période concernée, une à la suite d'une inspection régulière et l'autre suivant un signalement de la syndique.

- Activités relatives au nouveau cadre de référence pour l'inspection régulière

Le CIP a continué sa révision en profondeur de son processus d'inspection régulière afin de mettre à jour des procédures, outils et formations liés à la surveillance de l'exercice. Dans la conception du processus, la nécessité d'avoir une diversité de sources d'information par rapport à la pratique professionnelle des sages-femmes a été prise en considération, et ce, de manière à assurer la triangulation des données recueillies au cours de l'inspection.

Ainsi, quatre axes de recueil d'informations ont été retenus :

- ▶ l'autoévaluation ;
- ▶ les dossiers professionnels ;
- ▶ la visite d'inspection régulière ;
- ▶ le développement professionnel (registre de développement professionnel).

De plus, le CIP souhaite que les sages-femmes conçoivent le processus d'inspection comme un temps privilégié pour réfléchir à leur pratique afin de la consolider et de l'améliorer, d'où l'importance de la démarche d'autoévaluation dans ce nouveau processus. Il vise ainsi à promouvoir « l'autoresponsabilisation » de la sage-femme.

Finalement, le CIP a préparé un programme d'accompagnement pour les sages-femmes nouvellement inscrites au Tableau.

Collaboration et formation

- Formation des nouvelles inspectrices

Le CIP a procédé au recrutement de nouvelles inspectrices et a organisé à leur intention une formation d'une journée en novembre 2014. En raison du nouveau processus, d'autres inspectrices devront être recrutées.

- Processus de consultation pour la nouvelle procédure d'inspection

Le CIP a procédé à la consultation des différents partenaires dans l'élaboration du cadre de référence de l'inspection régulière :

- ▶ Ordres professionnels du domaine de la santé ;
- ▶ inspectrices, syndique, ainsi que le Comité de développement professionnel de l'OSFQ.

- Formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Saïda Hamzaoui, SF

Présidente du comité d'inspection professionnelle

Comité de révision

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndique de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Le comité de révision est formé de trois personnes, dont deux membres nommées par le Conseil d'administration de l'OSFQ, et d'une représentante du public choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions, en vertu de l'article 78 du *Code des professions*.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du comité en cas d'absence ou de conflit d'intérêts pour l'une des sages-femmes membres, le Conseil d'administration a nommé une sage-femme supplémentaire à ce comité.

MEMBRES

Huguette Picard, représentante du public

Marleen Dehertog, SF

Raymonde Gagnon, SF

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune demande ni requête en révision n'a été déposée au comité de révision.

En conséquence, le comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la syndique.

Huguette Picard

Présidente du comité de révision

Comité d'admission

MANDAT

- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration (CA) sur les dossiers des candidates qui veulent faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de la formation pour la délivrance d'un permis de l'OSFQ selon le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec* (L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. c et c.1);
- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les dossiers des candidates françaises en tenant compte de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) entre la France et le Québec adopté en septembre 2010;
- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les demandes d'admission par réciprocité selon le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de sage-femme hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec* (c. S-0.1, r. 3);
- Assurer la fonction de supervision de stage pour les membres qui effectuent un stage selon le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes* (c. S-0.1, r. 17) (exemples: retour à la pratique, suites d'une inspection particulière, etc.);
- Dans le cas de retour à la pratique, faire les recommandations au CA en ce qui a trait au contenu, aux objectifs, aux conditions, à la durée et aux modalités du stage ou du cours de perfectionnement;
- À la demande de la présidente, émettre un avis sur une demande d'autorisation spéciale;
- Conseiller le Conseil d'administration sur toute question relative aux normes d'admission.

MEMBRES

Lucie Hamelin, SF, présidente
Saïda Hamzaoui, SF
Marie-Paule Lanthier, SF
Sinclair Lindsay-Harris, SF
Parvin Makhzani, SF
France Richard, SF

ACTIVITÉS

Pour l'exercice tenu entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le comité d'admission s'est réuni au complet à trois reprises au siège social de l'OSFQ. Une téléconférence a eu lieu, ainsi que cinq rencontres de travail et plusieurs échanges de courriels.

- Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec :

Gestion des demandes d'information

Une séance d'information pour les sages-femmes ayant déposé un dossier complet à l'OSFQ s'est tenue en novembre 2014 et une autre a eu lieu par téléconférence en décembre 2014. Une vingtaine de sages-femmes diplômées hors Québec et hors Canada ont participé à l'une ou l'autre des séances. L'objectif des séances est de présenter la pratique sage-femme au Québec et le certificat personnalisé en pratique sage-femme (et le programme ARM) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. La visite d'une maison de naissance complète les présentations.

Gestion du processus de reconnaissance

Le comité vient de terminer la révision de l'outil d'autoévaluation en ligne. Plusieurs indicateurs de cet outil servent à mieux définir le profil professionnel de la sage-femme et à analyser son expérience professionnelle ainsi que sa pratique en fonction du contexte d'exercice québécois.

L'évaluation de la validité de cet outil et de la justesse des éléments demandés à des fins d'analyse de dossier est prévue au printemps 2015.

Par la suite, cet outil sera offert aux sages-femmes diplômées hors Québec qui souhaitent déposer un dossier auprès de l'OSFQ.

- Demande de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation acquise au sein du programme de formation du Centre de Santé Innuulitsivik / Inuulitsivik Midwifery Education Program (IMEP), Nunavik, QC.

Ce programme est un programme communautaire local en vigueur depuis 1986, destiné aux femmes inuites des communautés du Nunavik.

Le comité a élaboré une directive permettant de recommander ou non un permis de l'OSFQ à une finissante de ce programme. L'objectif de cette directive était d'établir une liste de critères fondés sur les exigences de l'OSFQ afin de permettre ou non la reconnaissance d'équivalence de la formation, au cas par cas.

- Demande de retour à la pratique (article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes*).

Afin de déterminer s'il y a lieu de recommander la tenue d'un stage ou d'un cours de perfectionnement dans le cas d'une sage-femme effectuant un retour à la pratique selon l'article 1 du règlement précité, le comité a continué à développer des outils visant à mieux définir les besoins de la sage-femme et à standardiser les recommandations émises.

Trois entrevues ont eu lieu dans la dernière année auprès de candidates sages-femmes désirant faire un retour à la pratique.

- Programme d'appoint (certificat personnalisé en pratique sage-femme): intégration au milieu professionnel par la suite.

Le comité a entrepris de déterminer quels sont les facilitants et les difficultés encourues par les sages-femmes diplômées du programme d'appoint lorsqu'elles intègrent la profession.

Une seconde cohorte a commencé le programme d'appoint de l'UQTR en 2014. La majorité des sages-femmes ont maintenant un permis de l'Ordre, tel que vous le verrez dans le tableau résumé.

Collaboration et représentation

- Office québécois de la langue française (OQLF)

Le comité a rencontré l'OQLF le 30 octobre 2014 afin de valider un tableau sur les compétences langagières requises pour exercer la profession de sage-femme selon les éléments présents dans le Référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec.

- Salon de l'immigration

Le comité a partagé un kiosque avec deux autres ordres au Salon de l'immigration au mois de mai. Ce salon a été un moment d'échange avec une quinzaine de personnes intéressées par la profession de sage-femme (sages-femmes, médecins et infirmières).

- Formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le comité a participé à deux activités de formation offertes par le CIQ, en janvier et en février 2015.

Bilan de l'année

- Activités relatives à l'ARM:

Nombre de nouveaux dossiers étudiés	Prescription niveau 1 ARM	Prescription niveau 2 ARM	Prescription niveau 3 ARM	Nombre de candidates ayant reçu un permis restrictif	Nombre de candidates ayant reçu un permis régulier	Dossiers incomplets
3	1	2	0	1	7	0

- Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis pour les candidates diplômées hors Canada:

Nombre de dossiers reçus en 2014-2015 et étudiés	0 candidate de niveau universitaire 7 candidates de niveau collégial
Nombre de candidates ayant reçu un permis	4

- Activités relatives au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec:

Nombre de dossiers reçus du programme de formation du Centre de Santé Inuulitsivik et étudiés	3
Nombre de candidates ayant reçu un permis	3

- Suivi du programme d'appoint en pratique sage-femme:

Cohorte 2008-2009: Bilan (cohorte de 18)		Cohorte 2014-2015: Bilan (cohorte de 12)	
Réussite du programme avec recommandation au permis	12 candidates	Réussite du programme avec recommandation au permis	9 candidates
Abandon / retrait	6 candidates	Stage	1 candidate
		Abandon	2 candidates

- Activités relatives à des retours à la pratique:

Nombre de demandes reçues et étudiées	3
Suivi en cours	1
Processus terminé	0

Lucie Hamelin, SF
Présidente du comité d'admission

Comité de la formation

MANDAT

Le comité de la formation des sages-femmes, constitué en vertu du *Règlement sur le Comité de la formation des sages-femmes*, est de nature consultative et a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de sage-femme.

Le comité examine, par rapport à la formation :

- Les objectifs des programmes de formation, offerts par les établissements d'enseignement universitaire, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Conseil d'administration, comme un stage, un cours ou un examen professionnel ;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Conseil d'administration, donnant ouverture à un permis.

MEMBRES

Marie-Eve St Laurent, SF, présidente de l'OSFQ

Maryse Champagne, représentante désignée par le MEESR

Lucie Hamelin, SF, représentante désignée par le Bureau de la coopération interuniversitaire

Raymonde Gagnon, SF, représentante désignée par le Bureau de la coopération interuniversitaire

Johanne Savoie, SF, représentante de l'OSFQ,

Le comité s'est réuni à deux occasions au cours de l'année 2014-2015.

ACTIVITÉS

Le sujet principal a été le cheminement de la nouvelle cohorte de sages-femmes de l'étranger inscrites au programme d'appoint leur permettant d'obtenir un permis de l'OSFQ. Le programme est offert à l'UQTR. Cette cohorte est la deuxième admise au programme et le comité remarque que la formation d'appoint a donné beaucoup plus rapidement accès au permis cette année que pour la cohorte précédente. La gestion de l'attribution des places de stage a été grandement améliorée.

Le comité a aussi discuté du problème de l'accès à de l'assurance responsabilité pour les sages-femmes qui ont des stages prescrits par l'Ordre, soit pour cause de retour à la pratique ou en raison du processus disciplinaire. L'UQTR est un partenaire pour certains besoins de formation à ce titre.

Marie-Eve St Laurent, SF

Présidente de l'OSFQ



AUTRES COMITÉS

Comité des finances

MANDAT

Le comité des finances a pour objet de satisfaire aux exigences et permettre à l'Ordre de s'acquitter de ses obligations en recevant des rapports et en faisant des recommandations au Conseil d'administration sur les questions suivantes :

- a) La présentation de l'information financière ;
- b) Les systèmes de contrôle interne et d'information et la gestion des risques ;
- c) La vérification externe ;
- d) Toutes les autres questions que peut déterminer l'Ordre via son Conseil d'administration.

MEMBRES

Le comité des finances est composé d'au moins trois administratrices :

Mme Julie Coulombe Godbout, représentante du public, présidente du comité

Mme Céline Dufour, SF, administratrice

Mme Lorena Garrido, directrice générale

Mme Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente de l'Ordre

ACTIVITÉS

Huit rencontres ont eu lieu au courant de l'année. L'année fut particulièrement chargée pour le comité des finances de l'OSFQ.

En plus d'accomplir les tâches régulières de vérification, de conseil et de soutien à la permanence, le comité a travaillé à la prise de décisions sur les questions liées aux finances de l'Ordre, mais également sur les questions reliées aux technologies et au remplacement du parc informatique. Le comité a également fait des recommandations sur la question des salaires et avantages sociaux de la permanence, ce qui a abouti, entre autres, à l'adoption d'une assurance collective.

En ce qui a trait à la permanence, le comité a recommandé d'embaucher une personne en tant que consultante afin de travailler sur une collecte de statistiques auprès des équipes de sages-femmes et sur le rapport 2008-2012 du Comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et morbidité périnatales. Une recommandation a été faite au Conseil d'administration, puis une sélection de candidates s'est organisée et le projet a pu voir le jour. ▶



Le comité a travaillé également sur la présentation d'un plan d'action destiné au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de présenter une argumentation sur la nécessité du soutien du MSSS jusqu'à l'autonomie financière de l'Ordre. Ce document fut présenté au Conseil d'administration en janvier 2015. Le comité a par la suite mandaté la présidente et la directrice générale de présenter le document en personne au MSSS en février 2015. Ces échanges ont permis à l'Ordre de compter de nouveau sur l'appui du gouvernement pour une prochaine année.

Pour clore l'année, le comité a analysé le plan de formation pour les administratrices et la permanence et a recommandé l'adoption d'une entente avec l'Ordre des administrateurs agréés pour l'achat de ces formations en ligne.

Activités réalisées

Le comité des finances examine et recommande pour approbation du Conseil d'administration l'information financière qui est mise à la disposition du public. À cet égard, le comité des finances a :

- a) Examiné les états financiers annuels, les a approuvés et recommandé pour approbation du Conseil d'administration ;
- b) Examiné l'information financière de l'Ordre ;
- c) Recommandé au Conseil d'administration les déboursés à chaque rencontre du CA ;
- d) Informé le Conseil d'administration de la révision budgétaire trimestrielle ;
- e) Supervisé le caractère adéquat des conventions comptables et des pratiques de présentation de l'information financière concernant l'Ordre ;
- f) Supervisé les travaux relatifs aux technologies de l'information, plus précisément la base des données de gestion du tableau de l'Ordre ;
- g) S'est assuré que les systèmes et mécanismes de contrôle interne sont conçus convenablement et mis en œuvre efficacement ;
- h) Évalué le rendement des vérificateurs et du soutien comptable, par le biais de l'appréciation de la direction générale, et reconduit le contrat à la prochaine année ;
- i) Adopté une assurance collective pour la permanence. L'adoption de cette assurance est rendue possible grâce à un regroupement d'ordres professionnels ;
- j) Adopté des augmentations salariales pour la permanence et pour la syndique ;
- k) Travaillé conjointement avec le comité de gouvernance sur l'évaluation de la directrice générale ;
- l) Recommandé l'élaboration du plan d'action présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux et collaboré au plan ;
- m) Recommandé l'embauche d'une personne qui ferait la compilation des statistiques dans les maisons de naissance et avancerait le rapport du comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et morbidité néonatales ;
- n) Recommandé une entente avec l'Ordre des administrateurs agréés afin d'obtenir des formations en ligne à des taux préférentiels.

Julie Coulombe-Godbout

Présidente du comité des finances

Comité de gouvernance

MANDAT

Le comité de gouvernance a comme mandat d'élaborer des règles et des pratiques de la gouvernance et en assurer le suivi ; assurer le suivi des questions relatives à la conduite et à l'éthique, à la composition des comités de l'Ordre, ainsi que l'évaluation de la performance du Conseil d'administration, des comités, de la permanence et des personnes concernées. Le comité de gouvernance devra présenter un plan de travail annuel au Conseil d'administration.

MEMBRES

Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente de l'OSFQ
Céline Dufour, SF, administratrice
Lorena Garrido, directrice générale
Monic Lessard, administratrice nommée par l'Office des professions
Julie Pelletier, SF, administratrice

ACTIVITÉS

Afin de répondre à un besoin imminent et aux attentes contenues dans notre planification stratégique, l'OSFQ s'est donné comme mission cette année de terminer les travaux en matière de gouvernance amorcés au courant de l'exercice précédent. Un calendrier des travaux beaucoup moins chargé a été planifié. Les travaux sont réalisés afin d'améliorer la performance et la transparence de notre organisation, ce qui contribue à assurer une meilleure protection du public.

Voici une liste des travaux :

- Politique sur le fonctionnement des comités ;
- Code d'éthique et de conduite des membres des comités ;
- Politique sur le rôle et les responsabilités des membres des comités ;
- Formulaire d'évaluation des membres des comités ;
- Révision des organigrammes ;
- Travail sur le processus de la relève à la présidence ;
- Politique de formation des administratrices et de la directrice générale ;
- Politique sur les commandités qui sera adoptée durant l'exercice 2015-2016 ;
- Réorganisation de la permanence de l'ordre ;
- Révision du processus d'évaluation de la directrice générale.

Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente de l'OSFQ

Comité de développement professionnel

MANDAT

Le comité de développement professionnel a comme mandat de :

- Déterminer les besoins en matière de développement professionnel des membres de l'OSFQ ;
- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix d'un fonctionnement efficace en matière de développement professionnel pour les sages-femmes : norme professionnelle, règlement, politique ou ligne directrice ;
- Préparer un document sur les points suivants et le présenter pour approbation au Conseil d'administration :
 - ▶ Types d'activités de développement professionnel reconnus pour les sages-femmes ;
 - ▶ Modalités ;
 - ▶ Mise en application ;
 - ▶ Mécanismes de suivi et de soutien de la part de l'OSFQ ;
- Faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'accréditation de formations sélectionnées par le comité ;
- Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par le développement professionnel, dont le comité d'inspection professionnelle, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'association professionnelle (RSFQ) ;
- Réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'administration.

MEMBRES

Rachida Amrane, SF
Geneviève Bélanger, SF
Laurence Gauthier Boudreau, SF
Sinclair Lindsay-Harris, SF
Michelle Moreau, SF, secrétaire
Mongia Saïd, SF



ACTIVITÉS

Pour l'exercice tenu entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le comité s'est rencontré deux fois au siège social de l'OSFQ. Trois téléconférences ont eu lieu ainsi que plusieurs échanges de courriels.

- Norme et guide de développement professionnel

La norme de développement professionnel élaborée par le comité est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014. Elle établit à 80 heures, sur une période de trois ans, le nombre d'heures d'activités de développement professionnel auquel une sage-femme doit participer. Cela comprend, bien entendu, les deux formations recommandées pour l'inscription au tableau (urgences obstétricales et réanimation néonatale avancée). Elle s'accompagne d'un guide de mise en application, ainsi que d'un registre disponible en ligne. Elle a été présentée aux membres lors de la tournée de la présidente à l'hiver 2014. Le comité a présenté la version anglophone aux sages-femmes du Nunavik au mois d'avril 2014 par téléconférence.

Le comité a complété le guide de mise en application de la norme après avoir reçu certaines questions de clarification de la part des membres. Un sondage a été effectué auprès des responsables des services de sages-femmes en octobre 2014 afin de permettre au comité de mieux comprendre la situation des équipes de sages-femmes par rapport à la formation AMPROob (Approche multidisciplinaire en prévention des risques obstétricaux) et de l'intégrer adéquatement au guide par la suite.

De plus, le comité a travaillé sur une version anglophone de ce guide, adaptée aux réalités de la pratique du Nunavik et des activités de formation qui y sont dispensées.

Dans le but d'effectuer un bilan un an après la mise en application de la norme, le comité prévoit envoyer un sondage aux membres afin d'évaluer leur bonne compréhension de la norme et du guide, et prévoit aussi de faire le point sur l'utilité du registre.

- Formation

Le comité a participé à deux formations offertes par le CIQ : une formation en novembre 2014 sur les outils et les approches disponibles en formation continue, ainsi qu'une conférence en mai 2014 sur la façon de déterminer les besoins de formation des membres.

Rachida Amrane, SF

Présidente du comité de développement professionnel

Comité statistique

MANDAT

Le comité statistique a comme mandat de :

- Définir les données nécessaires à recueillir pour documenter adéquatement la pratique des sages-femmes ;
- Trouver un moyen efficace de recueillir des données et le mettre en place ;
- Faire un rapport au conseil d'administration de l'avancement des travaux.

MEMBRES

Caroline Paquet, SF, Ph. D. (cand.), présidente du comité

Guyline Dubé, SF

Charlotte Landry, SF

Christine St Onge, SF

ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2014-2015, les membres du comité ont discuté de la fiabilité des données du système I-CLSC et de leur accessibilité en vue de documenter certaines composantes de la pratique des sages-femmes. Les membres ont poursuivi la réflexion concernant la liste de variables minimales requises pour documenter la pratique des sages-femmes au Québec et s'harmoniser à la liste des variables minimales sages-femmes qui a été établie par le comité statistique pancanadien de sages-femmes. Les travaux et les réflexions du Comité ont alimenté le comité de statistique élargi (OSFQ, RSFQ, UQTR) qui a été mis en place en février 2015. Le comité statistique pourra préciser son mandat lorsque le comité statistique élargi aura émis ses recommandations concernant la collecte de données sage-femme au Québec.

Les membres du comité ont tenu une rencontre en personne et une téléconférence.

Caroline Paquet, SF, Ph. D. (cand.)

Présidente du comité

Surveillance de la pratique illégale

MANDAT

Le comité a comme mandat de traiter les signalements concernant des personnes qui, sans être membres de l'OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s'attribuent un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu'elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ.

MEMBRES

Cynthia Plourde, SF
Johanne Royer, SF

ACTIVITÉS

Durant l'exercice 2014-2015, le comité de surveillance de la pratique illégale a reçu un signalement. Il a aussi procédé à une enquête et effectué de la formation auprès de l'OSFQ.

Signalement au cours de l'exercice 2014-2015 :	1
Enquête en cours :	1
Dossier en cours 2013-2014 :	1
Dossiers fermés :	

Cynthia Plourde, SF
Responsable

Comité d'étude et d'enquête sur les mortalités et morbidités périnatales (céemmp)

MANDAT

Le CÉEMMP est chargé d'évaluer la mortalité périnatale et maternelle survenant dans l'exercice professionnel des sages-femmes. La mortalité périnatale est l'un des indicateurs de santé utilisés dans le domaine de la périnatalité, notamment pour évaluer la qualité générale des soins offerts par les professionnels.

Le comité est aussi chargé de recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales ; de compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatale ; de remettre au terme de son enquête ses commentaires ou toute recommandation visant l'amélioration de la pratique sage-femme au Conseil d'administration.

MEMBRES

Caroline Paquet, SF, Ph. D. (cand.) responsable du CÉEMMP

Johanne Gagnon, SF

Isabelle Gascon, membre ad hoc

Manon Lachapelle, SF

Marie-Hélène Thériberge, SF, secrétaire

ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2014-2015, les dossiers des cas de mortalité périnatale déclarés par les sages-femmes pour l'année 2013 ont été demandés aux différents services d'archives du Québec. Les membres du comité ont analysé les dossiers des années 2010 à 2012. Avec l'aide d'une assistante de recherche mandatée par l'OSFQ, les membres ont rédigé le troisième bilan de la mortalité périnatale, lequel porte sur la période du 1^{er} mars 2008 au 31 mars 2012. Il présente l'analyse et l'interprétation des taux de mortalité périnatale, ainsi que leurs comparaisons avec les résultats obtenus durant la période du deuxième bilan (2004-2008), du premier bilan (1998-2003), ainsi qu'à ceux des projets-pilotes (1994-1998). À ce jour, le comité est parvenu à compiler l'ensemble des cas de mortalité périnatale survenus dans la pratique sage-femme au Québec depuis la légalisation de la profession en 1999. Les membres du comité prévoient que le troisième bilan et leurs recommandations visant l'amélioration de la pratique seront déposés au Conseil d'administration de l'OSFQ au plus tard en août 2015.

Le prochain exercice portera sur les dossiers soumis en 2013 et 2014.

Les membres du comité ont tenu huit rencontres en personne à l'OSFQ, de multiples téléconférences et ont échangé par courrier électronique tout au long de l'année.

Caroline Paquet, SF, Ph. D. (cand.),
Responsable du CÉEMMP

Comité des lignes directrices

MANDAT

Le comité a pour mandat de :

- Déterminer les besoins en matière de lignes directrices auprès des membres de l'OSFQ ;
- Procéder à l'élaboration d'un document de soutien au sujet de l'utilisation de lignes directrices ;
- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix des sujets pour une ligne directrice ;
- Procéder à l'élaboration de la ligne directrice et la présenter pour approbation au Conseil d'administration.

MEMBRES

Céline Lemay, secrétaire, SF
Françoise Béliveau, SF (jusqu'en septembre 2014)
Geneviève Guilbault, SF
Mélanie Martin, SF

ACTIVITÉS

Le comité a tenu une réunion entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Le comité a procédé à l'analyse des sondages envoyés aux équipes de sages-femmes en avril 2013 afin de cerner leurs besoins en matière de lignes directrices adaptées à leur pratique.

Le comité prévoit deux volets dans ses travaux à venir. Tout d'abord, un volet informatif et de soutien quant à l'interprétation et l'utilisation des lignes directrices dans la pratique sage-femme ; puis un volet formation, mené avec le comité de développement professionnel, afin de se pencher sur des documents de mise à jour des connaissances dans certains domaines comme les tests de laboratoire, la communication des risques, etc.

Le comité prévoit recruter de nouvelles membres pour mener à bien ses travaux.

Céline Lemay, SF
Secrétaire du comité des lignes directrices

Comité des médicaments, examens et analyses

MANDAT

Le comité des médicaments, examens et analyses a comme mandat de :

- Réviser la liste des médicaments, examens et analyses en lien avec le Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession (c.S-0.1, r.12) et le Règlement sur les examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter dans l'exercice de sa profession (c.S-0.1, r.1.1), afin d'élaborer une nouvelle liste des médicaments et une nouvelle liste des examens et analyses ;
- Être consulté pour toute demande concernant la pratique sage-femme en lien avec les médicaments, les examens et les analyses ;
- Effectuer une consultation auprès des membres sages-femmes pour évaluer leurs besoins sur le sujet, y compris les sages-femmes pratiquant en régions rurales et éloignées ;
- Travailler en collaboration avec les experts en la matière ;
- Travailler en collaboration avec l'UQTR, le comité de formation continue et le comité de pratique en régions rurales et éloignées ;
- Faire un rapport au Conseil d'administration de l'avancement des travaux.

MEMBRES

Karine Vallée-Pouliot, SF, MScPH
Rachida Amrane, SF
Rocio Del Carmen Vargas-Abrego, SF
Sandra Demontigny, SF
Marie-Claude Masson, SF
Maëcha Nault, SF

ACTIVITÉS

Pour l'exercice tenu entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le comité a tenu trois réunions, quatre séances de travail, de nombreuses téléconférences et a échangé par courrier électronique tout au long de l'année.

- Document de soutien pour les sages-femmes qui effectuent le suivi des femmes sous antidépresseurs de type ISRS ou IRNS

Le comité a continué ses travaux afin de finaliser le « *Document de soutien pour les sages-femmes qui effectuent le suivi des femmes sous antidépresseurs de type ISRS ou IRNS* ». Le comité a présenté ce document aux Responsables des services de sages-femmes en janvier 2015, afin de discuter des modalités organisationnelles de la mise en application des considérations de cette recherche pour la pratique sage-femme, plus particulièrement sur la surveillance postnatale des nouveau-nés. Une version finale devrait être envoyée à toutes les sages-femmes au printemps 2015.

- Avis aux membres sur la posologie d'un médicament utilisé dans la gestion de l'hémorragie du post-partum (HPP): le maléate d'ergonovine.

À la suite de la demande de plusieurs sages-femmes, le comité a produit un avis documenté concernant l'administration de l'ergonovine, ainsi que sur la posologie recommandée dans les situations d'HPP.

- Activation des démarches afin d'entamer le processus pour actualiser la liste des médicaments, examens et analyses que les sages-femmes peuvent prescrire (exécuter et interpréter) au Québec.

Le comité prévoit, à l'instar d'autres ordres professionnels, présenter la nouvelle liste par classes de médicaments et non par molécules comme le recommande le Commissaire à la santé et au bien-être dans son rapport de mars 2015 *Les médicaments d'ordonnance: Agir sur les coûts et l'usage au bénéfice du patient et de la pérennité du système*. Le comité a amorcé un travail de recherche afin de documenter les raisons cliniques motivant l'adaptation et l'actualisation de la liste de classe de médicaments, ainsi que d'examens et d'analyses que les sages-femmes peuvent prescrire (exécuter et interpréter) au Québec.

Dans le cadre de ce travail, le comité a entamé un processus de consultation avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) en décembre 2014, et prévoit solliciter la collaboration de mesdames Ema Ferreira et Geneviève Fortin, pharmaciennes du Centre IMAGE de l'Hôpital Ste-Justine.

Les travaux se continueront durant l'exercice 2015-2016, un projet de liste par classe devant être déposé au Comité directeur sur les activités médicales partageables du CMQ en septembre 2015.

Karine Vallée-Pouliot, SF
Présidente du comité





VÉRIFICATION COMPTABLE

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Subventions	Annexe A
Administration générale et conseil d'administration	Annexe B
Comités statutaires	Annexe C
Autres comités	Annexe D
Quote-part des frais d'administration	Annexe E



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Ordre des sages-femmes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des sages-femmes du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des sages-femmes du Québec** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Beaudoin Monahan Bonenfant & associés inc.
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Mascouche, le 23 juillet 2015

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
PRODUITS		
Subventions (Annexe A)	324 073 \$	338 408 \$
Cotisations des membres	257 936	232 729
Frais de stage	2 100	750
Publications et communications	993	1 577
Administration	14 335	13 873
Autres	2 534	3 635
	<u>601 971</u>	<u>590 972</u>
CHARGES		
Administration générale (Annexe B)	433 192	420 233
Conseil d'administration (Annexe B)	20 853	22 585
Comités statutaires (Annexe C)		
Conseil de discipline	35 725	7 818
Développement professionnel	4 225	4 210
Comité de la formation	194	186
Comité d'inspection professionnelle	36 170	40 182
Comité d'admission	5 348	10 532
Bureau de la syndique	11 899	6 092
Autres comités (Annexe D)		
Comité de gouvernance	2 738	2 842
Comité des finances	941	1 741
Groupe de travail en communication	1 729	518
CEEMMP	7 981	120
Comité statistique	5 718	-
Comité des lignes directrices	84	132
Comité des médicaments, examens et analyses	4 687	1 350
Surveillance de la pratique illégale	-	559
Autres comités	2 754	1 542
	<u>574 238</u>	<u>520 642</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	27 733	70 330
RECOUVREMENT DE COTISATIONS AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ DES ANNÉES ANTÉRIEURES	-	15 809
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>27 733 \$</u>	<u>86 139 \$</u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
SOLDE AU DÉBUT	301 644 \$	215 505 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>27 733</u>	<u>86 139</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>329 377 \$</u></u>	<u><u>301 644 \$</u></u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

BILAN au 31 mars

	2015	2014
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	476 685 \$	389 600 \$
Placements temporaires	1 088	1 080
Débiteurs (note 3)	3 161	7 915
Frais payés d'avance	8 138	8 191
	<u>489 072</u>	<u>406 786</u>
À LONG TERME		
Immobilisations corporelles (note 4)	10 415	6 621
Actifs incorporels (note 5)	16 154	17 019
	<u>26 569</u>	<u>23 640</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>515 641 \$</u>	<u>430 426 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	70 473 \$	45 024 \$
Produits perçus d'avance	115 791	83 758
	<u>186 264</u>	<u>128 782</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>186 264</u>	<u>128 782</u>
ACTIF NET		
Non affecté	296 250	266 456
Investi en immobilisations	26 569	23 640
Affectations internes (note 7)	6 558	11 548
	<u>329 377</u>	<u>301 644</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>329 377</u>	<u>301 644</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>515 641 \$</u>	<u>430 426 \$</u>

POUR LE CONSEIL

Mari-Eve St-Laurent, administrateur

Chloé Lévesque, administrateur

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	27 733 \$	86 139 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	<u>8 552</u>	<u>7 271</u>
	36 285	93 410
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	<u>62 289</u>	<u>(10 271)</u>
	<u>98 574</u>	<u>83 139</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements temporaires	(8)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 492)	(502)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(4 989)</u>	<u>(9 577)</u>
	<u>(11 489)</u>	<u>(10 079)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	87 085	73 060
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>389 600</u>	<u>316 540</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>476 685 \$</u></u>	<u><u>389 600 \$</u></u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de loi 28, sanctionné le 19 juin 1999, est régi par la Loi constitutive de l'Ordre des sages-femmes du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sage-femme au Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations, frais de stage, publications et communications, administration et autres produits sont comptabilisés dans la période auxquels ils se rapportent.

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés à chacun d'eux (annexe E).

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

Matériel de bureau	dégressif	20 %
Matériel informatique	dégressif	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

Logiciels	dégressif	30 %
-----------	-----------	------

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3. DÉBITEURS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Comptes clients	3 161 \$	4 116 \$
Sommes à recevoir de l'État	-	3 799
	<u>3 161 \$</u>	<u>7 915 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	
Matériel de bureau	13 454 \$	8 237 \$	5 217 \$	3 926 \$
Matériel informatique	9 844	4 646	5 198	2 695
	<u>23 298 \$</u>	<u>12 883 \$</u>	<u>10 415 \$</u>	<u>6 621 \$</u>

5. ACTIFS INCORPORELS

Actifs incorporels à durée de vie définie		
Logiciels	<u>16 154 \$</u>	<u>17 019 \$</u>

6. CRÉDITEURS

Comptes fournisseurs et frais courus	31 305 \$	6 077 \$
Salaires et autres charges sociales	27 357	35 558
Sommes à remettre à l'État	8 957	3 389
Contributions à l'Office des professions du Québec	<u>2 854</u>	<u>-</u>
	<u>70 473 \$</u>	<u>45 024 \$</u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2015

7. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les montants suivants au développement d'un logiciel. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Développement d'un logiciel

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde au début	11 548 \$	21 125 \$
Moins : affectations utilisées	<u>4 990</u>	<u>9 577</u>
	<u>6 558 \$</u>	<u>11 548 \$</u>

8. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

Débiteurs	4 754 \$	(5 834)\$
Subventions	-	9 525
Frais payés d'avance	53	(7 529)
Créditeurs	25 449	(27 266)
Produits perçus d'avance	32 033	50 923
Apports reportés	<u>-</u>	<u>(30 090)</u>
	<u>62 289 \$</u>	<u>(10 271)\$</u>

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 août 2018. Les loyers minimums futurs totalisent 66 549 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2016	2017	2018	2019
18 849 \$	19 385 \$	19 921 \$	8 394 \$

De plus, l'Ordre loue du matériel de bureau en vertu de baux échéants en décembre 2016 et en septembre 2017. Les loyers minimaux futurs totalisent 10 442 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2016	2017	2018
4 976 \$	4 078 \$	1 388 \$

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre n'est pas exposé de façon significative à ces risques.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

SUBVENTIONS

exercice terminé le 31 mars

2015

2014

Ministère de la santé et des services sociaux

324 073 \$

317 843 \$

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles

-

20 565

324 073 \$

338 408 \$

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires	242 906 \$	252 527 \$
Charges sociales	27 395	24 555
Déplacements, séjours et frais de réunions	27 848	16 564
Allocation projets spéciaux	7 435	-
Honoraires professionnels	59 570	56 145
Quote-part des frais d'administration	68 038	70 442
	<u>433 192 \$</u>	<u>420 233 \$</u>
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Jetons de présence	7 316 \$	7 104 \$
Formation	1 238	2 109
Télécommunications	211	87
Déplacements et hébergements	5 573	6 741
Frais de réunions	1 790	1 765
Quote-part des frais d'administration	4 725	4 779
	<u>20 853 \$</u>	<u>22 585 \$</u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

COMITÉS STATUTAIRES

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Jetons de présence	8 032 \$	150 \$
Télécommunications	10	50
Déplacements et hébergements	1 201	85
Frais de réunions	7 946	295
Location de salles	-	900
Frais postaux	37	1
Honoraires professionnels	14 719	2 527
Quote-part des frais d'administration	3 780	3 810
	<u>35 725 \$</u>	<u>7 818 \$</u>
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Jetons de présence	1 244 \$	1 486 \$
Formation	552	174
Télécommunications	158	98
Déplacements et hébergements	145	296
Frais de réunions	236	75
Autres	-	111
Quote-part des frais d'administration	1 890	1 970
	<u>4 225 \$</u>	<u>4 210 \$</u>
COMITÉ DE LA FORMATION		
Télécommunications	46 \$	- \$
Déplacements et hébergements	-	64
Frais de réunions	148	12
Quote-part des frais d'administration	-	110
	<u>194 \$</u>	<u>186 \$</u>
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Jetons de présence	11 681 \$	11 991 \$
Formation	480	1 126
Télécommunications	236	74
Déplacements et hébergements	3 707	4 028
Frais de réunions	916	1 254
Honoraires professionnels	12 535	17 770
Quote-part des frais d'administration	6 615	3 939
	<u>36 170 \$</u>	<u>40 182 \$</u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**COMITÉS STATUTAIRES**

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
COMITÉ D'ADMISSION		
Jetons de présence	2 278 \$	4 142 \$
Formation	-	30
Télécommunications	31	32
Déplacements et hébergements	1 504	2 525
Frais de réunions	590	1 185
Quote-part des frais d'administration	945	2 618
	<u>5 348 \$</u>	<u>10 532 \$</u>
BUREAU DE LA SYNDIQUE		
Jetons de présence	- \$	1 030 \$
Formation	439	170
Déplacements et hébergements	1 134	275
Frais de réunions	103	-
Fournitures de bureau	153	-
Frais postaux	282	58
Honoraires professionnels	6 953	2 092
Quote-part des frais d'administration	2 835	2 467
	<u>11 899 \$</u>	<u>6 092 \$</u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

AUTRES COMITÉS

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
COMITÉ DE GOUVERNANCE		
Jetons de présence	960 \$	1 033 \$
Déplacements et hébergements	726	1 540
Frais de réunions	107	269
Quote-part des frais d'administration	945	-
	<u>2 738 \$</u>	<u>2 842 \$</u>
COMITÉ DES FINANCES		
Jetons de présence	852 \$	963 \$
Déplacements et hébergements	-	609
Frais de réunions	89	169
	<u>941 \$</u>	<u>1 741 \$</u>
GROUPE DE TRAVAIL EN COMMUNICATION		
Jetons de présence	666 \$	374 \$
Déplacements et hébergements	-	63
Frais de réunions	118	81
Quote-part des frais d'administration	945	-
	<u>1 729 \$</u>	<u>518 \$</u>
COMITÉ D'ÉTUDE ET D'ENQUÊTE SUR LA MORTALITÉ ET LA MORBIDITÉ PÉRINATALES (CEEMMP)		
Jetons de présence	1 723 \$	120 \$
Déplacements et hébergements	1 304	-
Frais de réunions	207	-
Allocation projets spéciaux	3 802	-
Quote-part des frais d'administration	945	-
	<u>7 981 \$</u>	<u>120 \$</u>
COMITÉ STATISTIQUE		
Jetons de présence	440 \$	- \$
Déplacements et hébergements	301	-
Frais de réunions	230	-
Allocation projets spéciaux	3 802	-
Quote-part des frais d'administration	945	-
	<u>5 718 \$</u>	<u>- \$</u>

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**AUTRES COMITÉS**

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
COMITÉ DES LIGNES DIRECTRICES		
Jetons de présence	84 \$	132 \$
COMITÉ DES MÉDICAMENTS, EXAMENS ET ANALYSES		
Jetons de présence	3 450 \$	1 140 \$
Télécommunications	38	-
Déplacements et hébergements	231	195
Frais de réunions	23	15
Quote-part des frais d'administration	945	-
	4 687 \$	1 350 \$
SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE		
Jetons de présence	- \$	60 \$
Déplacements et hébergements	-	499
	- \$	559 \$
AUTRES COMITÉS		
Jetons de présence	1 050 \$	685 \$
Télécommunications	34	78
Déplacements et hébergements	644	325
Frais de réunions	81	454
Quote-part des frais d'administration	945	-
	2 754 \$	1 542 \$

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
Formation	695 \$	- \$
Télécommunications	5 961	7 800
Assurances	1 399	1 251
Frais de déménagement	-	3 114
Loyer	18 713	33 134
Location - matériel de bureau	2 934	6 852
Assemblée générale annuelle (AGA)	7 206	6 052
Taxes et permis	-	759
Créances douteuses	-	339
Fournitures de bureau	15 488	12 452
Traitement informatique	14 637	3 330
Abonnements et cotisations	16 404	5 576
Amortissement		
Matériel de bureau	1 305	982
Matériel informatique	1 393	1 048
Logiciels	5 854	5 241
Frais bancaires	2 508	2 205
	<u>94 497 \$</u>	<u>90 135 \$</u>

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés à chacun d'eux :

Administration générale	72 %	71 %
Conseil d'administration	5 %	5 %
Conseil de discipline	4 %	4 %
Développement professionnel	2 %	2 %
Comité de la formation	0 %	1 %
Comité d'inspection professionnelle	7 %	4 %
Comité d'admission	1 %	3 %
Bureau de la syndique	3 %	2 %
Comité de gouvernance	1 %	1 %
Comité des finances	0 %	1 %
Groupe de travail en communication	1 %	1 %
CEEMMP	1 %	1 %
Comité statistique	1 %	0 %
Comité des lignes directrices	0 %	1 %
Comité des médicaments, examens et analyses	1 %	1 %
Surveillance de la pratique illégale	0 %	1 %
Autres comités	1 %	1 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>



Ordre
des Sages-Femmes
du Québec

4126, rue Saint-Denis, bureau 300
Montréal (Québec) H2W 2M5
Tél.: 514 286-1313
Sans frais: 1 877 711-1313
Télec.: 514 286-0008
www.osfq.org | info@osfq.org